

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 30 avril 2019

CP2019_04_43
id. 4548

Le 30 avril 2019, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Présents :

M. ASTRUC, Mme DEBIAIS, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BEQ (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. BESIERS (pouvoir à Mme JALAISE), Mme CABOS (pouvoir à M. MARDEGAN), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ), M. HENRYOT (pouvoir à M. ASTRUC), Mme RIOLS (pouvoir à M. HEBRARD)

Absent(s) :

M. DEPRINCE

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**SOUTIEN À LA STRUCTURATION ET À LA MISE EN RÉSEAU
DES OFFICES DE TOURISME
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
DE MOISSAC-TERRES DES CONFLUENCES**

La loi NOTRe définit un champ de compétence partagé pour le tourisme au titre duquel le Département est habilité à poursuivre directement son soutien aux activités touristiques tant qu'elles n'ont pas une finalité d'aide aux entreprises.

C'est ainsi qu'un nouveau schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs a été approuvé lors de la session du 28 juin 2017 par l'Assemblée départementale pour la période de 2017 à 2021.

Les politiques d'investissement en matière de tourisme se déclinent sur les axes suivants :

- aides à la structuration et au renforcement des offres et pôles touristiques,
- aides à la qualification des sites de visites, étude et création de pôles thématiques,
- aides à la qualification des hébergements touristiques sous maîtrise d'ouvrage publique,
- aides au renforcement de l'organisation partenariale de la mise en réseau, formation et outils en direction des offices de tourisme.

Dans ce contexte, la politique d'aide en matière de soutien à la structuration et à la mise en réseau des offices de tourisme est la suivante :

Les modalités d'octroi des aides

- être un office de tourisme intercommunal, en association avec d'autres offices de tourisme ou organisé selon un dispositif structuré au titre d'une approche territoriale,
- être adhérent au collège des offices de tourisme au sein de l'Agence de Développement Touristique.

Le financement départemental

Le taux de subvention départementale est fixé à 30 % du montant de la dépense subventionnable plafonnée à 20 000 € HT pour 3 ans.

En application de ces dispositions, il est proposé d'examiner le dossier de demande de subvention suivant.

**Porteur de projet : Office de tourisme intercommunal de
Moissac - Terres des Confluences**

Refonte du site internet (00000620)

En juin 2017, les offices de tourisme de Moissac, Castelsarrasin et Saint-Nicolas-de-la-Grave ont fusionné pour former un office de tourisme intercommunal Moissac - Terres des Confluences.

L'office de tourisme intercommunal a du mettre en place une stratégie numérique offensive de son territoire de 22 communes en développant un site internet touristique en synergie avec l'Agence de Développement Touristique et la Région Occitanie.

La société LAETIS en collaboration avec l'équipe de l'office de tourisme, a mis en place sur le site tous les éléments nécessaires à la consultation de l'ensemble des documents d'information touristique.

Ce nouvel outil, grâce à sa connexion à la base de données gérée par l'Agence de Développement Touristique, permettra à cette nouvelle structure d'assurer la promotion touristique de son territoire.

Le coût :

Le coût de ce projet s'élève à 11 750 € HT soit 14 100 € TTC.

Le plan de financement :

- Subvention du Conseil départemental	3 525 €
- Autofinancement	10 575 €

Total	14 100 €

C'est donc une aide départementale d'un montant total de 3 525 € correspondant à 30 % du coût HT du projet arrêté à 11 750 €, qui est sollicitée pour cette opération de structuration et de mise en réseau des offices de tourisme.

Cette subvention sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental à l'article 204141, sous-fonction 94 (FTOT).

Autorisation de programme 2019	18 000 €
Engagement à la présente commission	3 525 €
Restant disponible sur l'exercice 2019	14 475 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 juin 2017 approuvant le nouveau schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs pour la période de 2017 à 2021,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les conditions susvisées, l'octroi d'une aide départementale d'un montant de 3 525 € à l'office de tourisme intercommunal de Moissac – Terres des Confluences pour le refonte du site internet ;
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 204141, sous-fonction 94 (FTOT) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Madame Marie-José Mauriège ne prend pas part au vote.

Le Président,

Christian ASTRUC